

Des conflits en vue dans les familles avec des milliards en héritages empoisonnés

David Descôteaux :

Une génération de baby-boomers s'apprête à transférer des milliards en argent et en biens à leurs survivants... mais aussi des dettes et des héritages empoisonnés.

- **À lire aussi – Problème de succession : « C'est lourd à porter. On aurait aimé régler ça rapidement »**
- **À lire aussi – Elle aurait aimé hériter de la maison à 23 ans**
- **À lire aussi – Trois ans de démarches judiciaires pour contester un faux testament**

Plusieurs familles sont mal préparées, et des conflits éclatent avec la famille proche, les banques et les gouvernements.

Le Journal a rencontré des héritiers et des notaires qui racontent leurs histoires de successions :

- Il tente d'obtenir l'héritage laissé par sa sœur, mais une banque lui met des bâtons dans les roues ;
- Treize ans après la mort de son conjoint, elle continue à gérer sa succession et elle se dit que sans testament, elle aurait vécu un cauchemar ;
- Il a fait trois ans de démarches judiciaires pour contester un faux testament.

Au Québec, c'est une valeur de 2400 G\$ en actifs financiers et immobiliers que possèdent les familles québécoises, selon l'Institut de la statistique du Québec.

Une importante partie de ce trésor sera bientôt léguée à des proches.

« Je suis dans le métier depuis cinq ans et depuis que j'ai commencé, j'ai des dossiers par-dessus la tête. Et ce n'est rien encore, ça va s'accroître.

On n'a pas encore vu le sommet de la pyramide », dit Marie Madelin, avocate en droit des successions à Montréal.

« Le droit des successions aujourd'hui, c'est comme le droit des divorces il y a quelques années quand les divorces ont explosé.

On est à un tournant avec le vieillissement de la population.

Les gens de l'ancienne génération ont presque tous une maison et c'est un patrimoine qui vaut très cher en ce moment », dit-elle.

Gérer des émotions

Les dossiers de successions sont parfois lourds et compliqués.

Certains dossiers peuvent traîner pendant deux ou trois ans, souligne l'avocate.

À l'ouverture du testament, celui-ci peut s'avérer très différent de ce que la famille attendait.

Il y a des héritages « empoisonnés », où le défunt lègue principalement des dettes – et un paquet de troubles.

Parfois, la succession prend trop de temps à se réaliser sans que les héritiers comprennent pourquoi.

Parfois, c'est le liquidateur, habituellement un membre de la famille, qui abuse de son pouvoir.

« Ce sont des interactions entre des personnes d'une même famille.

Et le jour où, dans une famille, on se retrouve devant un avocat, c'est qu'il y a quelque chose qui cloche », explique celle qui a travaillé 10 ans en marketing pour L'Oréal dans une autre vie.

« Il y a toutes sortes de tempéraments et de cas.

Il faut être en mode solution et amener tout ce monde à la table », dit-elle.

- **Écoutez le segment économique d'Yves Daoust où il parle des conflits familiaux issus des successions via [QUB radio](#) :**

Des dossiers à traiter, Marie Madelin risque d'en avoir encore longtemps.

Selon Manuvie, plus de 40 % des millionnaires au Canada sont âgés de 65 ans et plus. C'est le groupe de clients fortunés qui a connu la croissance la plus rapide, soit de 20 % depuis cinq ans.

Et on s'attend à ce qu'il double de taille au cours de la prochaine décennie.

« Je pourrais faire des heures supplémentaires tous les jours si je le voulais, mais je suis aussi une mère de trois enfants.

Il faut savoir s'arrêter, si je ne veux pas que mes enfants se retrouvent trop rapidement dans les mêmes situations que [celles que] je gère », conclut-elle à la blague.

Des dettes en héritage

Au Québec, il y a une fortune en maisons, REER et autres milliards en épargne qui sera léguée à des héritiers.

Mais il y a aussi des dettes.

Beaucoup de dettes.

Les Québécois ont 305 milliards de dollars de dettes, surtout des hypothèques, à leur actif, selon l'Institut de la statistique du Québec.

Et une partie de celles-ci sera léguée en héritage à des héritiers.

Que faire quand on se retrouve avec un héritage « empoisonné » ?

Jocelyne Sequeira est notaire.

Elle se spécialise en successions « déficitaires », c'est-à-dire les testaments qui comportent plus de dettes que de biens.

« Léguer des dettes, ça arrive assez souvent.

Des héritiers viennent me voir, ils n'avaient pas de contact avec leur père, par exemple. Alors ils font un sommaire de ce qu'il détient, et ils constatent que la valeur de la succession est déficitaire.

Alors plutôt que de ramasser des dettes, ils vont choisir de renoncer à la succession », explique-t-elle.

Vous pouvez dire NON

C'est la bonne nouvelle.

Si vous vous retrouvez avec un paquet de dettes de vos parents sur les bras, vous avez le choix de dire non. Et les créanciers, comme les banques, devront se débrouiller seuls.

« Si, par exemple, il y a une centaine de dollars dans le compte du défunt, et 5000 \$ sur sa carte de crédit, les héritiers vont y renoncer, je vois souvent des cas de ce genre », explique-t-elle.

Selon la loi, vous avez six mois pour faire un inventaire et accepter ou refuser la succession, dit-elle.

Pour l'amour du défunt

Mais il arrive des cas où les enfants acceptent la succession, même s'il y a des dettes.

« Ça peut être par affection pour son parent, par respect pour sa mémoire et son nom, dit Jocelyne Sequeira. C'est au choix du légataire. Il y en a qui viennent me voir et qui me disent : "Vous savez, c'est mon père, il nous a beaucoup donné, il a toujours été là pour nous, donc on va être là pour lui jusqu'à la fin".

Pour la mémoire de leurs parents, certains vont assumer la dette », dit-elle.

Recherche et mise en page:

Michel Cloutier

CIVBDL

20230930

"C'est ensemble qu'on avance"